

Février 2023

# L'ANNÉE DE L'OR BLEU

Mémoire soumis dans le cadre des consultations  
prébudgétaires 2023 du gouvernement du Canada







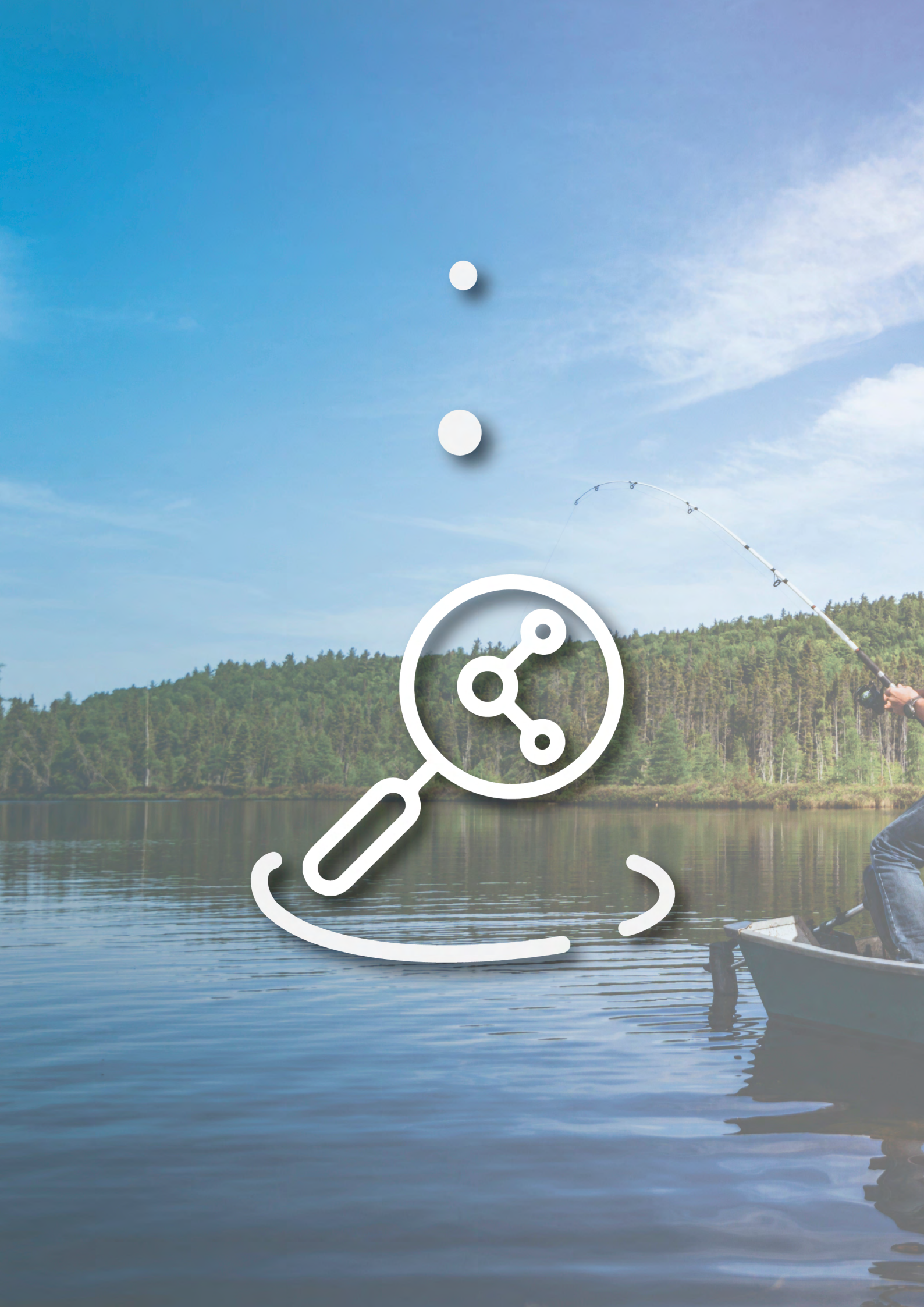
## PRÉSENTATION

Plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, Réseau Environnement a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement et agit comme catalyseur de solutions innovantes pour une économie verte. Il regroupe des spécialistes des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, des sols et eaux souterraines et de la biodiversité.

# Table des matières

<b>CONTEXTE .....</b>	<b>P.6</b>
<b>SOLUTIONS .....</b>	<b>P.7-11</b>
<b>Un retour sur investissement robuste .....</b>	<b>P.8-9</b>
<b>Un financement adapté à la réalité municipale.....</b>	<b>P.10</b>
<b>Une Agence canadienne de l'eau .....</b>	<b>P.11</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>P.12-13</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>P.14</b>







## CONTEXTE

Réseau Environnement contribue chaque jour à bâtir le pont entre l'expertise technique et les politiques publiques afin de faciliter la réussite des engagements des gouvernements en matière d'environnement. Les dernières recommandations de Réseau Environnement, récemment formulées par notre comité d'experts en eau réunissant des représentantes et représentants de municipalités, du milieu académique, de la société civile et du secteur privé, soutiennent la réflexion sur nos façons de faire en matière d'infrastructures en eau, de redevances et de transparence dans l'usage des fonds tirés de ces dernières. Le gouvernement fédéral a selon nous un rôle clé à jouer dans l'effort d'investissement nécessaire à la mise à niveau de nos infrastructures en eau.

Nous avons la chance de vivre sur un territoire contenant un véritable trésor naturel : le Canada compte 7% des ressources mondiales d'eau douce renouvelables – 3% au Québec à lui seul. Comme tout grand privilège vient avec de grandes responsabilités, nous avons celle d'assurer une saine gestion de notre or bleu. C'est pourquoi nous croyons dur comme fer que nous ne pouvons nous résigner face au déficit de maintien d'actifs en infrastructures en eau de 34 milliards de dollars qui reste à combler au Québec. Tout comme nous ne pouvons pas prendre à la légère la révision prévue par le gouvernement du Québec du système de redevances qui agit à titre d'incitatif économique pour préserver nos ressources en eau. Il s'agit d'un signal fort

pour les grands consommateurs industriels qui doit s'accompagner d'une transparence accrue de leur part comme de celle du gouvernement. Cultiver l'excellence en gestion de l'eau implique de mieux outiller nos villes et municipalités en leur fournissant les leviers financiers nécessaires à la mise à niveau et au maintien de leurs infrastructures. Il nous est possible de le faire tout en améliorant la gouvernance dans l'attribution de contrats de services professionnels afin d'en optimiser les coûts. C'est tous ensemble que nous devons œuvrer à la protection de l'eau ainsi qu'à la conservation et la restauration des milieux aquatiques sur notre territoire. Le gouvernement fédéral a notamment un rôle à jouer en créant une Agence canadienne de l'eau forte et indépendante ainsi qu'en procédant à une refonte de la Politique fédérale relative aux eaux, vieille de 50 ans, débouchant sur l'investissement de nouveaux fonds dans un plan d'action pour la préservation des eaux douces et intérieures du Canada.

Nous devons agir maintenant et miser sur des solutions innovantes pour limiter les impacts des changements climatiques sur la qualité de vie des Québécoises, des Québécois, des Canadiennes et des Canadiens, tout comme sur nos richesses naturelles et nos écosystèmes. Carrefour d'informations et d'expertises environnementales par excellence au Québec, Réseau Environnement vous soumet quelques-unes de ses principales recommandations dans ce mémoire.







## Un retour sur investissement robuste

Une meilleure gestion de nos infrastructures en eau est la seule garantie qu'un service de qualité, fiable et durable continuera d'être fourni à l'ensemble de la population à l'avenir, où qu'elle réside. Nous avons le devoir de nous assurer qu'une gestion efficiente sur le plan de la ressource, que des entretiens réguliers et, lorsque nécessaire, que des réfections adéquates soient réalisées pour ne pas aggraver des situations problématiques par endroit. Pour plusieurs municipalités, la gestion de l'eau est devenue un enjeu de développement économique. Il va sans dire que répartir les coûts de ces investissements dans le temps devient aussi une question d'équité entre les générations.

Pour l'aider à adopter des politiques cohérentes avec ses objectifs, nous proposons au gouvernement les résultats d'une étude réalisée au printemps 2021 en collaboration avec HEC Montréal. Cette étude économique révèle que d'investir dans la mise à niveau de nos infrastructures en eau serait non seulement bénéfique pour la sauvegarde de notre précieuse ressource, mais bel et bien rentable : **chaque dollar**

**investi en infrastructures en eau pourrait rapporter plus de 1,72\$** à la société. L'analyse de sensibilité effectuée par notre équipe de chercheurs démontre par ailleurs la robustesse de ce retour sur investissement pour les infrastructures linéaires et ponctuelles d'eau potable, d'eaux usées comme d'eaux pluviales.

Cette estimation de retour sur l'investissement démontre **le bien-fondé de faire des infrastructures en eau une cible prioritaire d'investissement** afin de favoriser le développement économique de nos communautés. Rattraper le déficit de maintien d'actifs et améliorer les infrastructures en eau apporteraient de nombreux bénéfices.

Investissements prévus d'ici 25ans	→ 22 G\$
Investissements requis d'ici 25 ans	→ 49 G\$
Déficit sur 25 ans	→ 27 G\$







### Les avantages de mettre nos infrastructures en eau à niveau sont nombreux :

- Amélioration de l'efficacité des opérations associées aux infrastructures en eau et de la qualité du traitement des eaux;
- Réduction des risques de bris de canalisations et d'usines, de fuites et des frais d'exploitation des services d'eau potable;
- Baisse du nombre et des coûts des réparations associées à des dégâts d'eau ou à des déversements d'eaux usées et pluviales pouvant causer des contaminations;
- Amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées (par exemple, sur la charge en micropolluants et microplastiques) et réduction du volume des rejets non traités;
- Réduction des impacts sur les écosystèmes en cas de débordement;
- Réduction des contaminations par des agents pathogènes ainsi que de la présence de perturbateurs endocriniens dans l'eau potable;
- Baisse conséquente des risques de maladies pour la santé humaine;
- Renforcement de la résilience du réseau face aux risques simultanés d'inondations et de ruptures d'approvisionnement en eau liés aux changements climatiques.

Les investissements en infrastructures en eau s'inscrivent dans les principes d'une économie verte puisqu'ils sont sobres en carbone, visent la protection et l'amélioration de la santé de la population ainsi qu'une gestion saine et efficace de l'eau. En effet, ils nous permettent de minimiser des pertes évitables tout en interceptant des polluants traditionnels et émergents qui se retrouvent dans nos sources d'eau. Rappelons aussi que les infrastructures en eau font partie du patrimoine des municipalités et qu'à ce titre, leur valeur doit être sécurisée.



### RECOMMANDATION

**Réseau Environnement recommande au gouvernement fédéral de contribuer à l'effort financier nécessaire pour éponger le déficit d'investissement en infrastructures en eau du Québec et du Canada dès l'exercice budgétaire 2023-2024.** Seule une mise à niveau en bonne et due forme de nos infrastructures en eau nous permettra de garantir un service d'approvisionnement en eau potable de qualité, fiable et durable à l'ensemble de la population québécoise et canadienne dans l'avenir.



## Un financement adapté à la réalité municipale

La pression financière actuellement exercée sur les villes et municipalités est inégale, et leur marge de manœuvre souvent très mince. Certaines d'entre elles se voient contraintes de diminuer certains services pour ne pas voir leurs investissements se répercuter de manière exagérée sur les comptes de taxes de leurs citoyens. Les enveloppes budgétaires des villes et municipalités et leurs programmes d'investissements pour les infrastructures en eau n'y manquent pas : des projets doivent parfois être repoussés dans le temps par manque d'argent ou bien par un endettement trop grand pour les permettre.

Se contenter de mettre des programmes de subvention, des normes resserrées et des échéanciers en place contribuerait à créer une demande énorme et simultanée

sur les quelques joueurs du domaine de l'eau capables d'entreprendre d'importants projets d'infrastructures dans un court laps de temps. La mise à niveau en bonne et due forme des infrastructures en eau que nous recommandons doit se faire de telle sorte à ne pas créer un mouvement inflationniste dommageable pour les donateurs d'ouvrage publics et les contribuables.

Les villes et municipalités offrent des services de proximité et assument un rôle de première ligne dans un nombre croissant de champs de politiques. En même temps, il leur est interdit d'enregistrer des déficits budgétaires. Les gouvernements supérieurs se doivent de revoir leurs manières de faire.



### RECOMMANDATION

Conséquemment, **Réseau Environnement recommande aux gouvernements de revoir le financement des villes et municipalités afin que leur capacité d'investissement en infrastructures reflète leurs responsabilités en la matière.** Les villes et municipalités ont un rôle clé à jouer dans la mise à niveau de nos infrastructures en eau.





## Une Agence canadienne de l'eau

Réseau Environnement est un membre actif de la Coalition québécoise pour des eaux saines (ci-après, la Coalition), une coalition ad hoc, non officielle et non partisane formée d'organisations réunies pour défendre la santé des eaux douces et intérieures du Québec. La Coalition revendique notamment la création d'une Agence canadienne de l'eau forte et indépendante, l'investissement de nouveaux fonds par le gouvernement du Canada dans un plan d'action pour la préservation des eaux douces et intérieures ainsi qu'une refonte de la Politique fédérale relative aux eaux, vieille de 50 ans.

La Coalition souhaite l'établissement d'une Agence canadienne de l'eau forte et indépendante qui coordonnera les arrêtés ministériels du gouvernement du Canada en matière de gestion des eaux douces et intérieures, coordonnera les relations interprovinciales et internationales, fera participer les Canadiennes et Canadiens, incluant les Québécoises et Québécois, tirera parti de la richesse des connaissances canadiennes et québécoises en matière de

science et de technologie de l'eau et respectera en tous points les lois provinciales en place et opérantes. La nouvelle Agence canadienne de l'eau devra :

- faire progresser de façon marquée l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones;
- créer et mobiliser les connaissances – scientifiques ainsi qu'occidentales et autochtones – nécessaires pour prévoir les possibilités et problèmes liés à l'eau et y répondre;
- renforcer le partage de la prise de décisions et de la gestion relatives à l'eau;
- tenir compte de l'importance des limites des bassins versants dans toutes les décisions prises relativement à l'eau;
- jouer un rôle clé dans la modernisation et l'harmonisation des lois et des politiques désuètes en matière d'eau auprès de tous les ministères qui ont un impact direct ou indirect sur l'eau.



### RECOMMANDATION

Conformément à ces revendications communes, Réseau Environnement recommande au gouvernement fédéral d'affecter un financement minimal d'un milliard de dollars sur cinq ans devant servir à :

- amorcer la mise en œuvre des recommandations déposées en 2020 par le Collaboratif Grands Lacs – Saint-Laurent. Ces recommandations sont présentées dans le Plan d'action 2020-2030 pour la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- établir et financer une Agence canadienne de l'eau indépendante.





# CONCLUSION

L'abondance de l'eau est un mythe qui doit être déboulonné. Tant en termes de quantité que de qualité, cette ressource collective se trouve sous pression. Il s'agit d'une ressource limitée, majoritairement non renouvelable, sur laquelle repose non seulement notre prospérité économique, mais qui est aux sources de la santé de nos collectivités et de la durabilité de nos écosystèmes. Les expertes et les experts du consortium scientifique Ouranos nous avertissent même des risques grandissants de pénurie d'eau potable au Québec dans les prochaines décennies (Alberti-Dufort et al., 2022). Ce risque se fait sentir ailleurs au Canada. L'eau doit être protégée : c'est un devoir, notamment dicté par la Loi sur l'eau du Québec.

Les constats de notre étude économique sur le potentiel de retour sur investissement des infrastructures en eau présentés dans ce mémoire illustrent toute la pertinence de notre vision pour une économie verte : des mesures intelligentes, basées sur des données probantes, contribuant à la fois à l'atteinte de nos objectifs environnementaux et climatiques et au développement durable de nos communautés. La rentabilité des projets

en économie verte a d'ailleurs été prouvée par le biais d'investissements en infrastructures. Nous sommes confiants que votre gouvernement saura agir en ce sens en soutenant les investissements pour la mise à niveau et le maintien de nos infrastructures en eau, notamment en accordant aux villes et aux municipalités les leviers financiers nécessaires pour ce faire.

Le gouvernement fédéral a notamment un rôle à jouer dans la protection de l'eau ainsi que dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques sur notre territoire. Créer une Agence canadienne de l'eau forte et indépendante et procéder à une refonte de la Politique fédérale relative aux eaux, maintenant vieille de 50 ans, pourrait déboucher sur l'investissement de nouveaux fonds dans un plan d'action pour la préservation des eaux douces et intérieures du Canada. Nous souhaitons que votre gouvernement puisse s'inspirer de ces recommandations, qui sont toutes cohérentes avec les objectifs environnementaux et climatiques établis par le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les engagements pris par le Canada en la matière à l'international.



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### Réseau Environnement recommande :

- au gouvernement fédéral de contribuer à l'effort financier nécessaire pour éponger le déficit d'investissement en infrastructures en eau du Québec et du Canada dès l'exercice budgétaire 2023-2024;
- aux gouvernements de revoir le financement des villes et municipalités afin que leur capacité d'investissement en infrastructures reflète leurs responsabilités en la matière;
- au gouvernement fédéral d'affecter un financement minimal d'un milliard de dollars sur cinq ans devant servir à amorcer la mise en œuvre des recommandations présentées dans le Plan d'action 2020-2030 pour la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à établir et financer une Agence canadienne de l'eau indépendante.



